

Présentation générale et synthétique de la Décision modificative n°1 2018
du budget principal du Département de la Savoie
(article L 3313-1 du Code général des collectivités territoriales)

La DM1 2018 s'élève à **+10,9 M€** répartis de manière quasi équilibrée entre le fonctionnement et l'investissement.

Les postes principaux impactés par les inscriptions nouvelles en **dépenses d'intervention** sont notamment les 4,45 M€ au titre des dotations aux provisions pour la falaise des Cliets dans les gorges de l'Arly (2 M€), les aléas climatiques et les risques hivernaux sur le réseau routier (2,39 M€) et pour le compte épargne temps (0,06 M€) ; +0,55 M€ pour les hébergements dans les maisons d'enfants à caractère social, +0,25 M€ pour les allocations du RSA.

Les réductions de crédits portent essentiellement sur les frais financiers (-1,2 M€), -0,4 M€ au titre de la politique sociale EJF.

Près de 5,7 M€ sont consacrés aux **dépenses d'investissement** notamment au profit de la politique routière (+2,3 M€) dont 0,6 M€ pour le tunnel du Chat et 0,8 M€ pour les ouvrages d'art, (1,3 M€) pour les bâtiments, la maintenance, les équipements et le matériel dans les collèges, les gros travaux pour les bâtiments départementaux (0,3 M€), la subvention d'équilibre du budget annexe relatif aux communications électroniques (1,28 M€), l'apurement d'un compte non reconduit dans l'instruction comptable M57 (1,63 M€), (0,28 M€) au titre de la restauration du patrimoine. Ils sont compensés en partie par des ajustements au titre des inscriptions antérieures à 2018 (-1,08 M€), par le redimensionnement de certaines opérations eu égard au coût réel des travaux ou du fait du décalage du calendrier de certains projets (-3,4 M€).

L'équilibre de cette décision modificative est assuré par 10,9 M€ de recettes supplémentaires, dont +7 M€ issus du bon rendement des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), +0,8 M€ de la taxe sur les conventions d'assurance (TCA), +0,3 M€ de la taxe sur les remontées mécaniques, +1,5 M€ du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) et 0,4 M€ de subventions pour la reconstruction du pont de France.

Quelques ajustements à la baisse viennent atténuer légèrement ces montants (-0,34 M€ des dividendes de la Compagnie nationale du Rhône, -0,19 M€ de subventions de l'Agence de l'eau suite au solde de plusieurs conventions).